



Communiqué

Le jugement du procès intenté à Génération identitaire qui avait été mis en délibéré en juillet dernier vient d'être rendu ce jeudi 29 août 2019. Le tribunal correctionnel de Gap a prononcé des peines de prison ferme de six mois pour trois de ses principaux membres, assorties d'amendes individuelles ainsi que la suppression de leurs droits civils et civiques pour une durée de cinq ans et une amende de 75000 € pour l'association.

Devant l'incapacité des pouvoirs publics à faire appliquer les lois de la République pour empêcher l'entrée illégale et continue sur notre territoire de clandestins, l'Etat n'assurant pas l'intégrité du territoire en contradiction totale avec l'article V de notre Constitution, les jeunes Identitaires avaient décidé de mener symboliquement et pacifiquement une opération médiatisée au col de l'Echelle en avril 2018. Ils démontraient ainsi qu'il était possible de protéger la frontière à condition de le vouloir. On peut penser que le pouvoir n'a absolument pas apprécié la leçon et que tout a été fait pour punir cette organisation de jeunes patriotes. D'ailleurs au cours des réflexions engagées et qui ont suivi cette opération, le procureur de Gap avait lui-même considéré qu'il n'y avait rien d'illégal dans cette action. La suite nous démontre que l'offense, le crime de lèse-majesté commis par ces jeunes patriotes semble avoir pesé plus lourd que le droit.

Face à cette condamnation hallucinante de sévérité, il faut bien que nos compatriotes comprennent le message clair adressé aux Français. Il s'agit de faire taire les patriotes qui veulent défendre leur civilisation. Il est donc interdit de s'opposer à l'invasion migratoire et à cette migration de remplacement prônée par les experts de l'ONU. On ne peut que songer aux conséquences graves d'une telle condamnation pour la suite et notamment la mise en application du pacte de Marrakech prétendument non contraignant et signé par la France le 7 décembre 2018 et que nous avons dénoncé. Les supplétifs de l'immigration clandestine pourront et peuvent déjà ainsi agir, eux, impunément.

Dans cette affaire n'est-ce pas l'Etat qui est hors-la-loi et coupable en ne défendant pas nos frontières et en laissant entrer illégalement des milliers de clandestins, face à des citoyens, lanceurs d'alerte, qui eux dénoncent pacifiquement et symboliquement la situation qui met en danger l'avenir de la nation et de la France ?

Par la disproportion des condamnations de ces jeunes patriotes et les racailles qui agressent quotidiennement nos policiers et pompiers, les clandestins délinquants, les ONG complices des passeurs, c'est l'ensemble de la fonction régaliennne de l'Etat qui est discréditée. Car aimer son pays et s'engager pour le défendre est dorénavant considéré comme un crime. Cela devient insupportable. Tout dans cette affaire laisse à penser que ceux qui dirigent le pays n'aiment pas leur peuple qui souffre de l'invasion et restent indifférents à son génocide programmé. Jusqu'à quand ce dernier restera-t-il silencieux ?

Alors, les Volontaires Pour la France saluent le courage de cette jeunesse engagée pour la défense de notre identité et l'assure de son entière solidarité et de son total soutien dans ce combat qui nous est commun et qui doit mobiliser tous les patriotes.

Général (2s) Antoine MARTINEZ
président des Volontaires Pour la France